



Sondage auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée de 2020

Rapport final

Préparé pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Nom du fournisseur : Phoenix SPI
Numéro du marché : 2R008-200076 001 CY
Date d'attribution : 24 septembre 2020
Montant du marché : 68 697,49 \$
Date de livraison : Le 10 mars 2021

Numéro d'enregistrement : 038-20

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec publications@priv.gc.ca.

This report is also available in English.

Sondage auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée de 2020 Rapport final

Préparé pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Nom du fournisseur : Phoenix Strategic Perspectives Inc.
Mars 2021

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage téléphonique réalisé par Phoenix SPI au nom du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. L'étude a été menée auprès de 1 502 Canadiens âgés de 16 ans ou plus entre le 21 novembre et le 20 décembre 2020.

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Veuillez obtenir au préalable une permission écrite du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le présent rapport, veuillez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada par courriel à l'adresse publications@priv.gc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Numéro de catalogue :
IP54-109/2021F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) :
978-0-660-37777-3

Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 038-20) :
Numéro de catalogue (rapport final, version anglaise) IP54-109/2021E-PDF
ISBN: 978-0-660-37776-6

This report is also available under the title: 2020 Survey of Canadians on Privacy-Related Issues

Table des matières

Résumé.....	1
1. Contexte et objectifs	1
2. Méthode.....	1
3. Faits saillants	2
4. Avis aux lecteurs.....	4
5. Montant du marché	4
6. Attestation de neutralité politique	5
Résultats détaillés	6
1. Connaissances, préoccupations et perceptions générales	6
2. Attitudes à l'égard de la protection de la vie privée et des enjeux connexes	10
3. Protection des renseignements personnels en ligne et sur appareils mobiles	13
4. Le corps comme source d'information	16
5. L'économie des renseignements personnels.....	17
6. Transparence et consentement	20
7. COVID-19	25
Annexe	27
1. Caractéristiques techniques.....	27
2. Questionnaire de sondage	30

Liste des figures

Figure 1 : Connaissance générale des droits en matière de vie privée.....	6
Figure 2 : Connaissances sur la façon de protéger vos droits à la vie privée.....	7
Figure 3 : Niveau de préoccupation concernant la protection de la vie privée.....	8
Figure 4 : Connaissance de l'incidence des nouvelles technologies sur la protection de la vie privée.....	9
Figure 5 : Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par les entreprises.....	10
Figure 6 : Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par le gouvernement fédéral.....	11
Figure 7 : Confiance envers les différentes organisations quant à la protection des renseignements personnels.....	12
Figure 8 : Préoccupations au sujet des plateformes de médias sociaux qui créent des profils d'utilisateurs.....	13
Figure 9 : Préoccupations concernant la façon dont les entreprises ou les organisations utiliseront les renseignements personnels en ligne.....	14
Figure 10 : Préoccupations à l'égard du vol d'identité.....	15
Figure 11 : Être à l'aise de communiquer des renseignements personnels dans différents scénarios.....	16
Figure 12 : Mesures prises pour protéger la vie privée.....	17
Figure 13 : Mesures prises pour protéger la vie privée.....	18
Figure 14 : Mesures prises pour protéger la vie privée.....	19
Figure 15 : Appuyer le gouvernement du Canada pour la collecte et l'utilisation des renseignements personnels des Canadiens.....	20
Figure 16 : Niveau de confort lié à la possibilité que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels sur les Canadiens auprès des institutions financières.....	21
Figure 17 : Niveau de confort lié à la possibilité que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels sur les Canadiens à partir de sources en ligne afin.....	22
Figure 18 : Mesure dans laquelle les Canadiens estiment se sentir informés sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés.....	23
Figure 19 : Niveau de contrôle sur la façon dont les renseignements personnels sont utilisés.....	24
Figure 20 : Incidence de la COVID-19 quant à l'opinion sur la vie privée.....	25
Figure 21 : Manière dont l'opinion sur la vie privée a changé depuis le début de la pandémie.....	26

Résumé

À titre de défenseur des droits des Canadiens en matière de protection de la vie privée, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada est autorisé à enquêter sur les plaintes et à mener des vérifications en vertu de deux lois fédérales; à publier de l'information sur les pratiques de traitement des renseignements personnels dans les secteurs public et privé; et à mener des recherches sur les enjeux liés à la protection de la vie privée. La société Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) a été mandatée par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (le Commissariat) pour réaliser un sondage téléphonique auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée.

1. Contexte et objectifs

Mandaté par le Parlement pour agir à titre d'ombudsman et de gardien de la vie privée au Canada, le commissaire à la protection de la vie privée est notamment chargé de faire respecter la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE). La mission du Commissariat consiste à protéger et à promouvoir le droit à la vie privée. Il s'agit notamment de sensibiliser les Canadiens aux enjeux liés à la protection de la vie privée et de les aider à les comprendre. Pour atteindre cet objectif, le Commissariat mène, tous les deux ans, des recherches quantitatives auprès de l'ensemble de la population afin de recueillir les renseignements dont il a besoin pour s'acquitter de sa responsabilité fondamentale de protéger le droit à la vie privée et faire rapport à cet égard.

Le but de la présente étude est de mieux comprendre dans quelle mesure les Canadiens connaissent, comprennent et perçoivent les enjeux liés à la protection de la vie privée. Plus précisément, l'objectif de l'étude est d'explorer les attitudes et les opinions des Canadiens à l'égard des enjeux liés à la protection de la vie privée qui s'inscrivent dans les quatre priorités stratégiques du Commissariat : l'économie des renseignements personnels; la surveillance du gouvernement; la réputation et la protection de la vie privée; et le corps comme source d'information. De plus, cette année, le Commissariat voulait que le sondage porte sur la mesure dans laquelle, le cas échéant, la pandémie sans précédent de COVID-19 a influencé l'opinion et les préoccupations des Canadiens au sujet de la protection de leur vie privée.

Les résultats de recherche serviront à en apprendre davantage sur les préoccupations et les attitudes des Canadiens à l'égard de la protection de la vie privée, leur connaissance des institutions chargées de la protection de la vie privée et leur opinion sur la gestion des renseignements personnels dans son ensemble. Les renseignements obtenus éclaireront et orienteront les efforts de sensibilisation auprès des Canadiens. Les résultats de recherche permettront également au Commissariat de faire rapport sur les résultats, comme l'exige le Cadre ministériel des résultats, plus précisément à établir si le droit à la vie privée est respecté et les obligations sont satisfaites, et si les Canadiens sont habilités à exercer leur droit à la vie privée.

2. Méthode

Un sondage téléphonique par composition aléatoire d'une durée de 14 minutes a été réalisé entre le 21 novembre et le 20 décembre 2020 auprès de 1 502 résidents canadiens âgés de 16 ans ou plus. Une base d'échantillonnage double avec chevauchement (téléphones fixes et cellulaires) a été

utilisée pour réduire le plus possible les erreurs de couverture. On peut considérer que les résultats du sondage sont représentatifs de la population des Canadiens âgés de 16 ans ou plus. Les résultats obtenus au moyen d'un échantillon de cette taille comportent une marge d'erreur de $\pm 2,5$ %, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande dans le cas des résultats qui concernent des sous-groupes de l'échantillon. Les données du sondage ont été pondérées en fonction de l'âge, du genre et de la région afin que les résultats soient représentatifs de la population. Pour obtenir une description plus complète de la méthode, consultez [l'Annexe 1 – caractéristiques techniques](#).

3. Faits saillants

De nombreux Canadiens estiment avoir une bonne connaissance de leurs droits en matière de vie privée, en général et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de protéger ces droits. Les Canadiens continuent d'être préoccupés par la protection de leur vie privée.

Près des deux tiers des Canadiens (64 %) estiment avoir une bonne ou une très bonne connaissance de leurs droits en matière de vie privée. En outre, un peu plus de la moitié (58 %) des Canadiens estiment avoir de bonnes ou de très bonnes connaissances sur la façon de protéger leur droit à la vie privée. Ce que les Canadiens connaissent de leurs droits en matière de vie privée et de la protection de ces droits n'a pas changé depuis 2018. Bien que les Canadiens demeurent énormément préoccupés par la protection de leur vie privée, leur niveau de préoccupation a légèrement diminué (résultat de 37 % en 2016 et 2018 contre 32 % en 2020). Il faut cependant souligner que près de la moitié des Canadiens (47 %) ne disposent pas de suffisamment de renseignements pour comprendre l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur leur vie privée (une faible majorité de Canadiens, soit 52 %, sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur leur vie privée).

Plus de six Canadiens sur dix sont convaincus que le gouvernement respecte leurs droits en matière de vie privée; ils sont moins nombreux à penser ainsi au sujet des entreprises. Pour ce qui est de la confiance envers certains types d'entreprises, ce sont les banques à qui les Canadiens font le plus confiance.

Plus de six Canadiens sur dix (63 %, résultat en hausse par rapport à 55 % en 2018) estiment que le gouvernement fédéral, en général, respecte leurs droits en matière de vie privée. Moins de Canadiens, cependant une minorité importante (45 %), croient que les entreprises respectent leurs droits en matière de vie privée. La confiance envers les entreprises relativement à la protection du droit à la vie privée a augmenté de 7 % depuis 2018 (résultat passant de 38 % en 2018 à 45 % cette année). La grande majorité des Canadiens (81 %) font assez confiance aux banques quant à la protection des renseignements personnels qu'ils leur communiquent. Ils sont ensuite moins nombreux à faire assez confiance ou très confiance aux fournisseurs de services de télécommunications et d'accès Internet (47 %), aux détaillants en ligne (40 %) et aux grandes entreprises de technologie (39 %). Les Canadiens sont moins susceptibles de faire confiance aux entreprises de médias sociaux pour protéger leurs renseignements personnels – 2 % des répondants font très confiance à ce genre d'entreprise et 15 % de ceux-ci leur font assez confiance.

Les Canadiens sont préoccupés par l'utilisation de leurs renseignements personnels en ligne par les organisations.

Environ neuf Canadiens sur dix sont à tout le moins quelque peu préoccupés par le fait que les renseignements les concernant disponibles en ligne pourraient être utilisés pour tenter de voler leur identité et près de la moitié d'entre eux (48 %) se disent extrêmement préoccupés par le vol

d'identité. Le pourcentage des Canadiens préoccupés par le vol d'identité n'a pas changé depuis 2018. La grande majorité des Canadiens se disent un peu préoccupés par la possibilité que les plateformes de médias sociaux recueillent des renseignements personnels qu'ils ont eux-mêmes affichés en ligne (88 %) ou que quelqu'un d'autre (89 %) a affichés en ligne pour créer un profil détaillé de leurs intérêts et de leurs traits de personnalité. De plus, 88 % des Canadiens sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la façon dont les entreprises et les organisations pourraient utiliser les renseignements en ligne les concernant pour prendre des décisions à leur sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie.

Les Canadiens hésitent à communiquer des renseignements personnels concernant leur corps, sauf lorsqu'ils consultent un professionnel de la santé par téléphone ou en ligne.

Six Canadiens sur dix (60 %) se disent à l'aise de partager des renseignements personnels concernant leur corps lorsqu'ils consultent un professionnel de la santé par téléphone ou en ligne, mais ils sont beaucoup moins nombreux à être à l'aise de partager ces mêmes renseignements dans divers autres scénarios. En fait, la majorité des Canadiens affirment qu'ils seraient mal à l'aise de fournir un échantillon d'ADN à une entreprise qui pourrait le partager avec la police (60 %), de fournir un échantillon d'ADN à une entreprise pour effectuer un test génétique (55 %) et de permettre que les données recueillies par leur moniteur d'activité physique soient communiquées à leur employeur ou à leur compagnie d'assurance (66 %).

De nombreux Canadiens ont refusé de fournir des renseignements personnels en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée et ont ajusté les paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux. Ils sont moins nombreux à avoir pris d'autres mesures pour protéger leur vie privée et certains ont même échangé leurs renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur des biens ou des services.

Sept Canadiens sur dix (71 %; résultat en baisse par rapport à 76 % en 2018) ont refusé de fournir leurs renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise pour des raisons liées à la protection de la vie privée. Un peu plus de répondants (74 %) ont ajusté les paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux. Les répondants sont beaucoup moins nombreux à avoir supprimé un compte de médias sociaux pour des raisons liées à la protection de la vie privée (41 %) ou à avoir cessé de faire affaire avec une entreprise qui a subi une atteinte à la vie privée (40 %). Connaissant la valeur de leurs renseignements personnels pour les entreprises, plus du tiers des Canadiens (38 %; résultat en hausse par rapport à 30 % en 2018) ont communiqué leurs renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service.

L'opinion des Canadiens est partagée en ce qui concerne la collecte et l'utilisation des renseignements personnels des citoyens par le gouvernement du Canada.

Le tiers des Canadiens (32 %) appuient le fait que le gouvernement du Canada devrait pouvoir recueillir et utiliser des renseignements personnels dans le cadre de ses activités de renseignement. Cet appui diminue de 7 % lorsque l'on demande aux répondants si le gouvernement du Canada devrait avoir de tels pouvoirs, même si cela signifie que les Canadiens doivent céder une partie de leur vie privée.

Sauf en ce qui concerne les activités de renseignement, il n'existe pas de consensus solide sur ce qui mettrait les Canadiens à l'aise relativement à la collecte de renseignements personnels sur les Canadiens par le gouvernement : 41 % seraient à l'aise avec le fait que le gouvernement recueille des renseignements auprès des institutions financières afin de prendre des décisions concernant l'économie, 45 % seraient à l'aise avec le fait que le gouvernement recueille des renseignements à

partir de sources en ligne afin de prendre des décisions à propos de programmes et de services gouvernementaux, et 57 % seraient à l'aise avec l'idée que le gouvernement recueille des renseignements à partir de sources en ligne afin d'enquêter sur de potentielles fraudes.

Les Canadiens sont plus susceptibles de se sentir mal informés sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par les entreprises et le gouvernement, et bon nombre d'entre eux ont l'impression d'avoir peu de contrôle sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés.

Alors que 43 % des Canadiens estiment être informés sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par les *entreprises*, un peu plus de la moitié d'entre eux (55 %) disent avoir peu ou aucune information à cet égard. De même, 46 % des Canadiens se disent informés de la façon dont le *gouvernement* utilise leurs renseignements personnels et 54 % d'entre eux estiment qu'ils ne sont pas bien informés sur le sujet. La majorité des Canadiens estiment aussi qu'ils ont peu ou aucun contrôle sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par les entreprises (61 %) ou le gouvernement (65 %).

4. Avis aux lecteurs

- À moins d'indication contraire, tous les résultats sont exprimés en pourcentage.
- En raison des chiffres arrondis et des réponses multiples, il est possible que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.
- Le nombre de répondants change tout au long du rapport, car certaines questions ont été posées à des sous-échantillons du groupe de répondants. Le lecteur devra faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats se rapportant à un nombre moins élevé de répondants.
- Seules les différences statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 % se rapportant à un sous-groupe d'au moins 20 répondants sont présentées dans le rapport. Une exception est prévue concernant la taille de l'échantillon dans le cas des différences qui indiquent une tendance.
 - Pour ce qui est des résultats régionaux, les sondages réalisés au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest sont regroupés avec ceux des Prairies. Les sondages réalisés au Yukon sont regroupés avec ceux de la Colombie-Britannique.
- Le rapport comporte des renvois aux résultats de sondages similaires réalisés par le passé. Lorsque l'on compare les résultats au fil du temps, il faut garder à l'esprit que la taille de l'échantillon et la base de sondage varient d'une vague à l'autre. Avant 2012, on interrogeait quelque 2 000 Canadiens, comparativement à environ 1 500 en 2012. En outre, une base d'échantillonnage double (téléphones filaires et cellulaires) a été mise en place en 2012.
- Le questionnaire du sondage est [annexé](#) au présent rapport.
- Les données sous forme de tableaux sont présentées séparément.

5. Montant du marché

Le montant du marché était de 68 697,49 \$ (incluant la TVH).

6. Attestation de neutralité politique

À titre de cadre supérieure de Phoenix Strategic Perspectives, j'atteste que le rapport livré est entièrement conforme aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la *Politique de communication* du gouvernement du Canada et à la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus précisément, ce rapport ne renferme pas d'information sur les intentions de vote, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son chef.



Alethea Woods
Présidente
Phoenix Strategic Perspectives Inc.

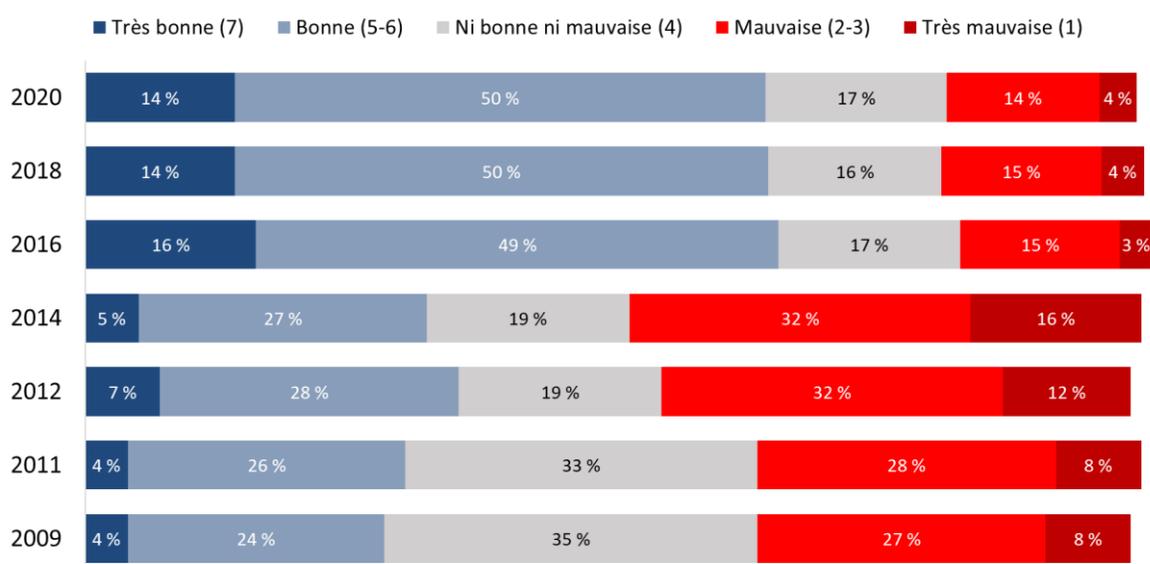
Résultats détaillés

1. Connaissances, préoccupations et perceptions générales

Plus de six Canadiens sur dix affirment connaître leurs droits en matière de vie privée.

Près des deux tiers des répondants estiment avoir une bonne (50 %) ou une très bonne (14 %) connaissance de leurs droits en matière de vie privée. En revanche, un peu moins d'un Canadien sur cinq estime que sa connaissance de ses droits en matière de vie privée est mauvaise (14 %) ou très mauvaise (4 %). Le niveau de connaissance des Canadiens sur leurs droits en matière de vie privée est constant depuis 2016 (64 % en 2020 contre 64 % en 2018 et 65 % en 2016)¹.

Figure 1 : Connaissance générale des droits en matière de vie privée



Q1. Comment évalueriez-vous votre connaissance de vos droits en matière de vie privée?

Base de 2020 : n = 1 502; Je ne sais pas (1 %)

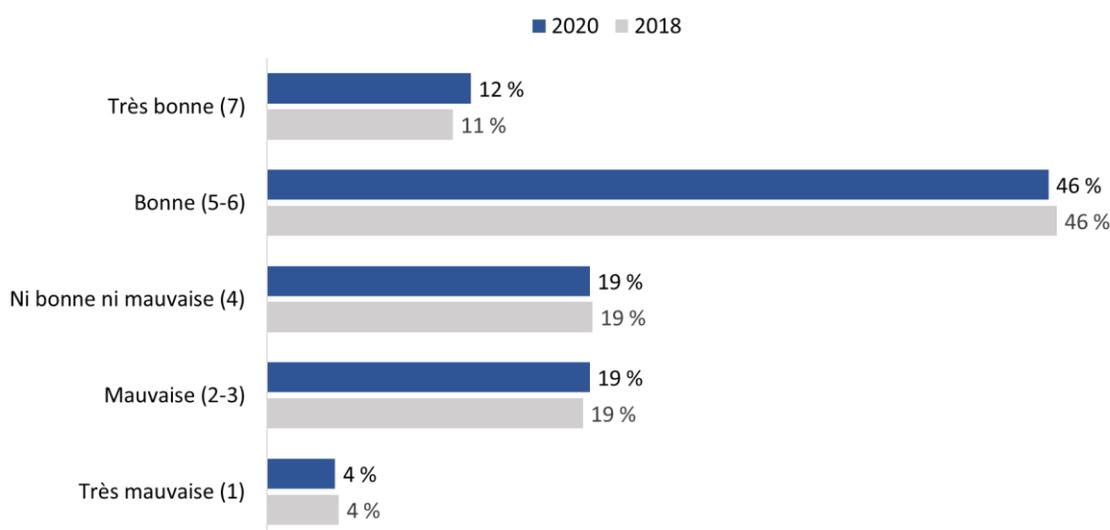
Les Canadiens âgés de 55 ans ou plus (70 %), ainsi que ceux âgés de 35 à 54 ans (66 %), sont plus enclins que ceux âgés de 16 à 24 ans (55 %) et de 25 à 34 ans (54 %) à considérer qu'ils ont une bonne ou une très bonne connaissance de leurs droits en matière de vie privée (c.-à-d. qu'ils ont donné des notes de 5 à 7 sur une échelle de 7 points).

¹ La présente question a été modifiée en 2016. Dans les vagues précédentes, la question du sondage était libellée ainsi : Comment évalueriez-vous votre connaissance du droit à la vie privée à l'égard des lois qui protègent vos renseignements personnels? À compter de 2016, le libellé de la question a été raccourci comme suit : Comment évalueriez-vous votre connaissance de vos droits en matière de vie privée? Le changement susmentionné explique, du moins en partie, les notes considérablement plus faibles données entre 2009 et 2014.

Plus de la moitié des Canadiens connaissent la façon de protéger leurs droits à la vie privée.

Plus de la moitié (58 %) des Canadiens estiment avoir de bonnes (46 %) ou de très bonnes (12 %) connaissances sur la façon de protéger leurs droits à la vie privée. Par ailleurs, près d'un Canadien sur quatre (23 %) considère avoir de mauvaises (19 %) ou de très mauvaises (4 %) connaissances à cet égard. Les résultats à ce chapitre sont pratiquement les mêmes depuis 2018.

Figure 2 : Connaissances sur la façon de protéger vos droits à la vie privée



Q2. Comment évalueriez-vous vos connaissances sur la façon de protéger vos droits à la vie privée?

Base de 2020 : n = 1 502; Je ne sais pas (1 %)

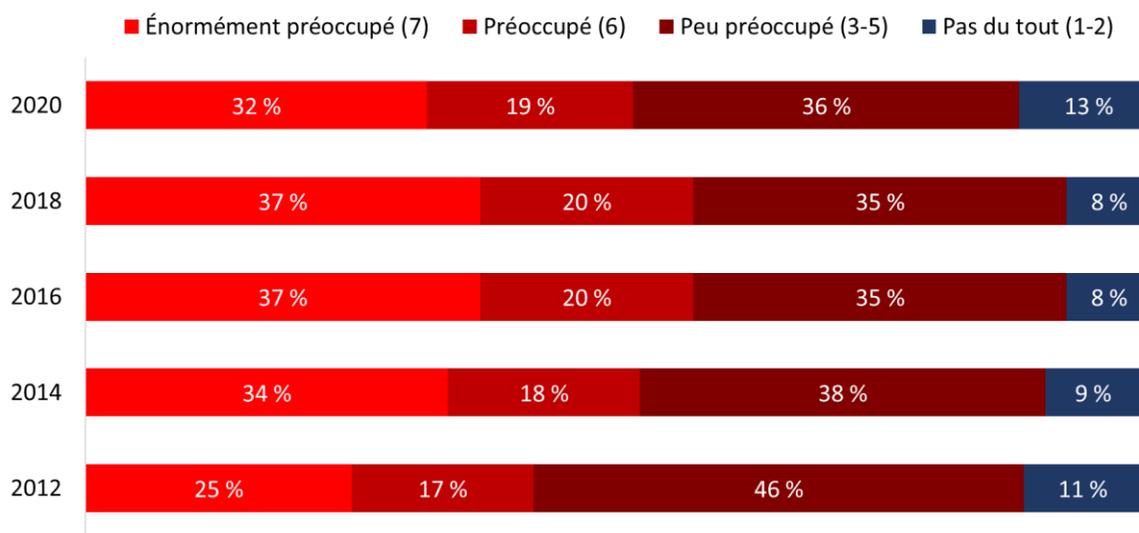
Les résultats de l'autoévaluation des connaissances sont beaucoup plus élevés au Canada atlantique (62 %) et en Ontario (60 %) qu'en Colombie-Britannique², où exactement la moitié des Canadiens (50 %) estiment avoir de bonnes ou de très bonnes connaissances sur la façon de protéger leurs droits à la vie privée (c.-à-d. des notes de 5 à 7 sur une échelle de 7 points).

Près de neuf Canadiens sur dix se disent préoccupés dans une certaine mesure par la protection de leur vie privée.

La grande majorité des Canadiens (87 %) sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la protection de leur vie privée (c.-à-d. des notes de 3 à 7 sur une échelle de 7 points). Plus précisément, 32 % des répondants se disent énormément préoccupés par cette question. Peu de Canadiens (13 %) ne sont pas du tout préoccupés par la protection de leur vie privée. Ces résultats sont pratiquement les mêmes qu'en 2018; toutefois, la proportion des Canadiens qui se disent énormément préoccupés par la protection de leur vie privée a diminué de 5 % depuis 2018 (32 % en 2020 contre 37 % en 2018).

² Pour les besoins de l'analyse et du rapport, les répondants du Yukon ont été regroupés avec ceux de la Colombie-Britannique.

Figure 3 : Niveau de préoccupation concernant la protection de la vie privée



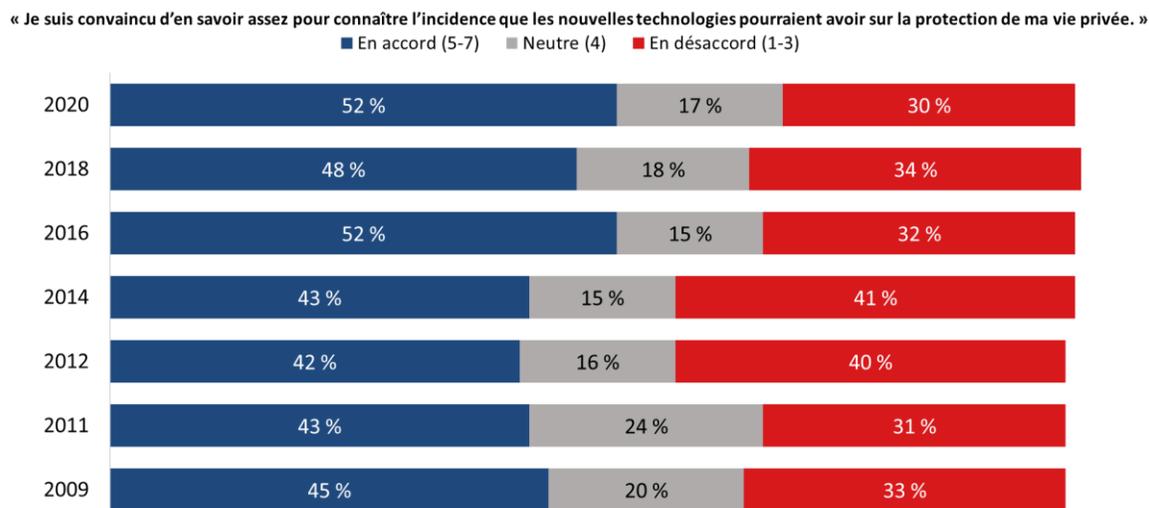
Q3. En général, la protection de votre vie privée vous préoccupe-t-elle? [QUESTION MODIFIÉE EN 2020]
 Base de 2020 : n = 1 502

Les répondants du Québec (39 %) sont bien plus susceptibles que ceux du Canada atlantique (28 %), des Prairies (24 %) et de la Colombie-Britannique (29 %) à être énormément préoccupés (note de 7 sur une échelle de 7 points) par la protection de leur vie privée. De plus, la probabilité des répondants énormément préoccupés par la protection de leur vie privée augmente en fonction de l'âge, passant de 20 % chez les répondants âgés de 16 à 24 ans à 38 % chez les répondants âgés de 55 ans ou plus.

De nombreux répondants sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de leur vie privée.

Près de la moitié des Canadiens (52 %) sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de leur vie privée. En revanche, presque autant de répondants (47 %) sont convaincus de ne pas en savoir assez sur le sujet (30 % des répondants étaient carrément en désaccord avec cette prémisse et 17 % étaient neutres). Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à 2018, année où 48 % des répondants ont déclaré être en accord avec l'énoncé suivant : « Je suis convaincu d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de ma vie privée. »

Figure 4 : Connaissance de l'incidence des nouvelles technologies sur la protection de la vie privée



Q4c. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants, en utilisant une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « complètement en désaccord » et « 7 », « complètement d'accord ».

Base de 2020 : n = 1 502; Je ne sais pas (1 %)

Les sous-groupes de répondants suivants sont plus susceptibles d'être en accord avec l'énoncé selon lequel ils sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de leur vie privée :

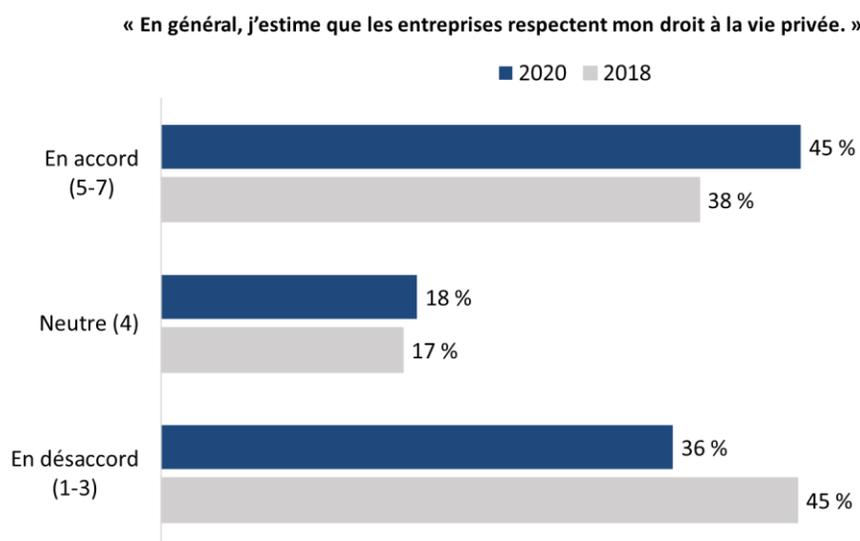
- les répondants du Québec (57 %), comparativement à ceux de la Colombie-Britannique (46 %);
- les répondants âgés de 16 à 24 ans (65 %) et ceux âgés de 25 à 34 ans (59 %), comparativement à ceux âgés de 35 ans ou plus (49 %);
- les hommes (56 %), comparativement aux femmes (50 %);
- les répondants ayant effectué des études collégiales ou universitaires (57 %) ou au moins une partie des études secondaires (58 %), comparativement à ceux qui détiennent un diplôme universitaire (45 %).

2. Attitudes à l'égard de la protection de la vie privée et des enjeux connexes

Une minorité importante de répondants est convaincue que les entreprises respectent leur droit à la vie privée.

Plus de quatre Canadiens sur dix (45 %) estiment en général que les entreprises respectent leur droit à la vie privée. En revanche, une minorité importante de Canadiens (36 %) sont en désaccord avec l'énoncé suivant : *En général, j'estime que les entreprises respectent mon droit à la vie privée.* Le niveau de confiance envers les entreprises concernant la protection du droit à la vie privée des Canadiens a augmenté de 7 %, passant de 38 % en 2018 à 45 % cette année.

Figure 5 : Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par les entreprises



Q4a. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants, en utilisant une échelle de 1 à 7.

Base de 2020 : n = 1 502

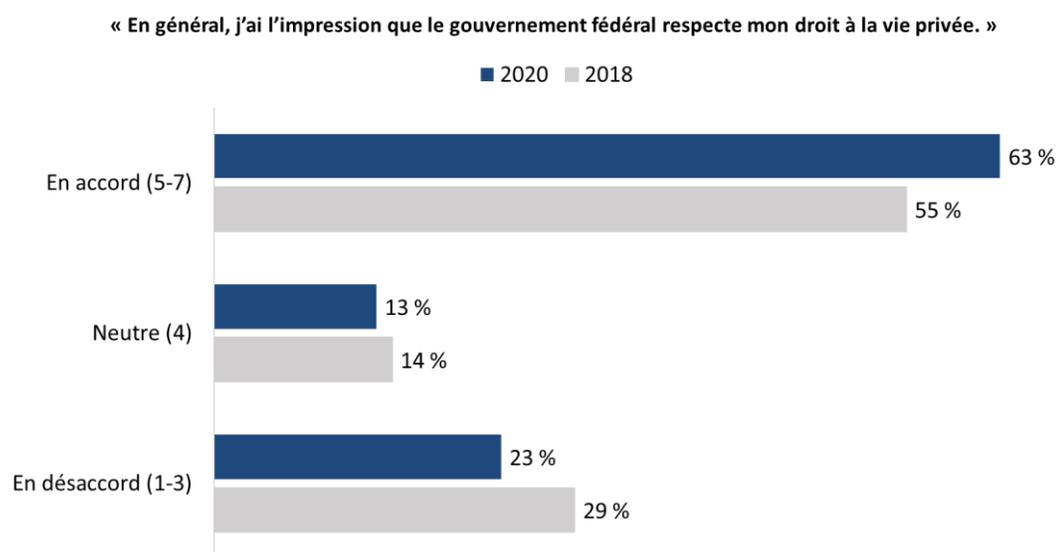
Les résidents du Canada atlantique (53 %) et des Prairies³ (49 %) sont plus nombreux à penser que les entreprises respectent le droit à la vie privée des Canadiens. De plus, alors que la moitié (50 %) des femmes sont d'accord pour dire que les entreprises respectent leur droit à la vie privée, moins d'hommes (40 %) sont du même avis.

³ Pour les besoins de l'analyse et du rapport, les répondants des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont été regroupés avec ceux des Prairies.

Plus de six Canadiens sur dix sont convaincus que le gouvernement respecte leur droit à la vie privée.

Plus de six Canadiens sur dix (63 %) ont l'impression que le gouvernement fédéral, en général, respecte leur droit à la vie privée. Il s'agit d'une augmentation de 8 % par rapport à 2018, alors que 55 % des répondants étaient d'accord avec l'énoncé suivant : *En général, j'ai l'impression que le gouvernement fédéral respecte mon droit à la vie privée.* Un peu moins du quart des répondants (23 %) sont en désaccord avec cet énoncé et ont l'impression que le gouvernement fédéral ne respecte pas leur droit à la vie privée.

Figure 6 : Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par le gouvernement fédéral



Q4b. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants, en utilisant une échelle de 1 à 7.

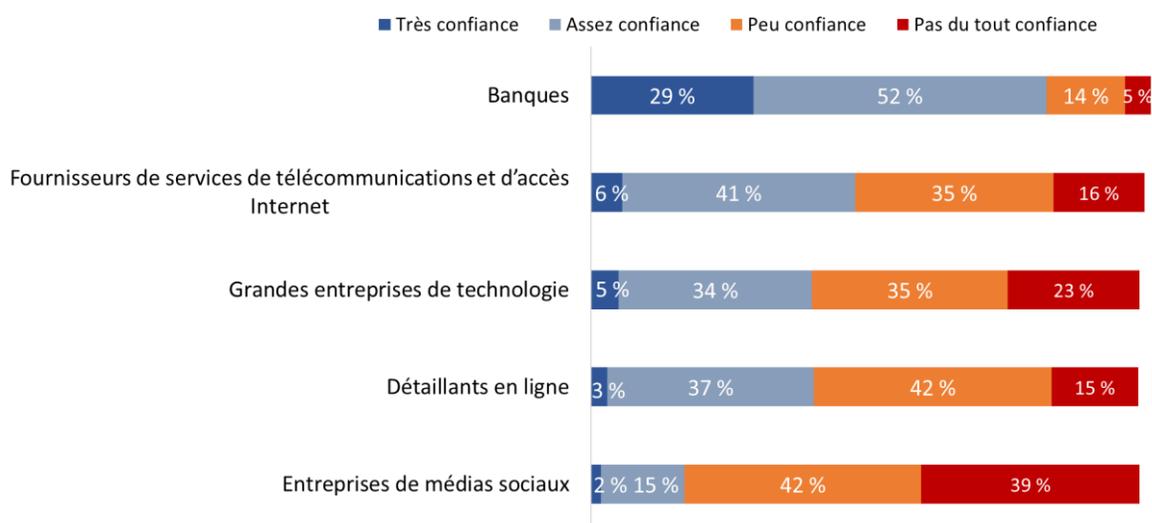
Base de 2020 : n = 1 502

Les résidents du Québec (74 %) et du Canada atlantique (71 %) sont plus susceptibles d'être d'accord avec l'énoncé selon lequel le gouvernement fédéral respecte leur droit à la vie privée.

La majorité des répondants font confiance aux banques pour protéger leurs renseignements personnels, mais leur confiance envers d'autres organisations est limitée.

Lorsqu'on leur demande d'évaluer dans quelle mesure ils font confiance à diverses organisations, huit Canadiens sur dix (81 %) affirment qu'ils font assez confiance aux banques pour protéger les renseignements personnels qu'ils leur communiquent.

Figure 7 : Confiance envers les différentes organisations quant à la protection des renseignements personnels



Q5. Dans quelle mesure faites-vous confiance aux organisations suivantes quant à la protection des renseignements personnels que vous leur communiquez?

Base : n = 1 502; Je ne sais pas : 2 % ou moins

Par la suite, un peu moins de la moitié des répondants font assez (41 %) ou très (6 %) confiance aux fournisseurs de services de télécommunications et d'accès Internet, tandis qu'environ quatre répondants sur dix ont affirmé faire quelque peu confiance aux grandes entreprises de technologie (39 %) et aux détaillants en ligne (40 %). Les Canadiens ont exprimé le plus faible niveau de confiance dans la capacité des entreprises de médias sociaux de protéger leurs renseignements personnels – 2 % ont très confiance et 15 % assez confiance.

Les Canadiens âgés de 16 à 24 ans sont parmi ceux qui sont les plus susceptibles de faire assez confiance à toutes les organisations :

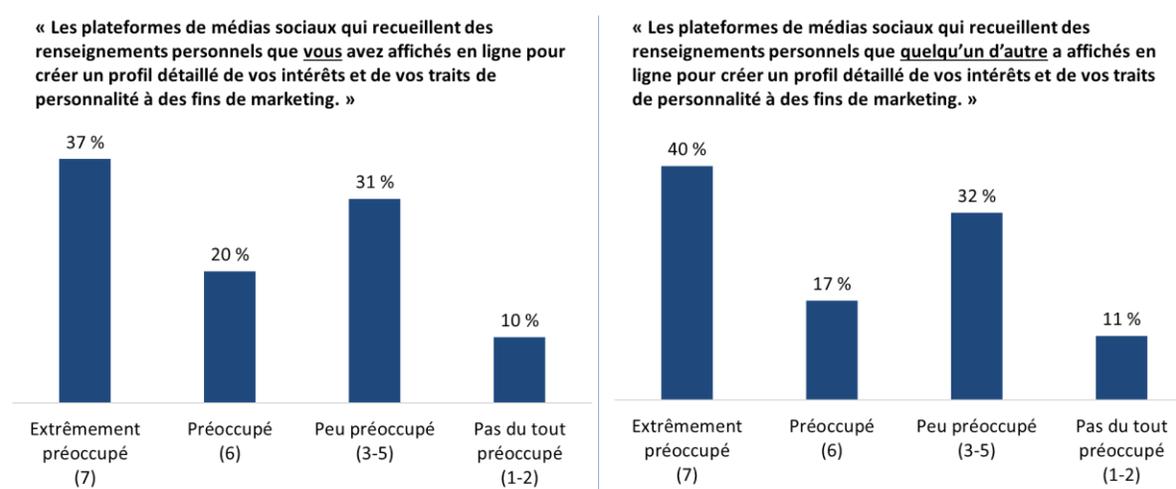
- Banques : 90 %;
- Fournisseurs de services de télécommunications et d'accès Internet : 58 %;
- Grandes entreprises de technologie : 51 %;
- Détaillants en ligne : 51 %;
- Entreprises de médias sociaux : 24 %.

3. Protection des renseignements personnels en ligne et sur appareils mobiles

La plupart des Canadiens sont préoccupés par la possibilité que les plateformes de médias sociaux recueillent des renseignements personnels.

Près de neuf Canadiens sur 10 sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la possibilité que les plateformes de médias sociaux recueillent des renseignements personnels qu'ils ont eux-mêmes affichés en ligne (88 %) ou que quelqu'un d'autre (89 %) a affichés en ligne pour créer un profil détaillé de leurs intérêts et de leurs traits de personnalité. La proportion de Canadiens extrêmement préoccupés augmente légèrement lorsque les renseignements personnels recueillis par les plateformes de médias sociaux sont des renseignements les concernant que quelqu'un d'autre a affichés en ligne (40 % contre 37 %)⁴.

Figure 8 : Préoccupations au sujet des plateformes de médias sociaux qui créent des profils d'utilisateurs



Q6a. En ce qui concerne les renseignements disponibles en ligne à votre sujet, veuillez indiquer si les éléments suivants vous préoccupent. Pour ce faire, utilisez une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'êtes pas du tout préoccupé et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé. Le fait que les plateformes de médias sociaux qui recueillent des renseignements personnels [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : que vous avez/que quelqu'un d'autre a] affiché en ligne pour créer un profil détaillé de vos intérêts et de vos traits de personnalité à des fins de marketing.

Base : Répondants ayant accès à Internet ou à un appareil mobile.

Les Canadiens âgés de 55 ans ou plus sont plus susceptibles que les jeunes Canadiens d'exprimer des préoccupations au sujet des plateformes de médias sociaux qui recueillent des renseignements personnels qu'ils ont eux-mêmes affichés en ligne ou que quelqu'un d'autre a affichés en ligne pour créer un profil détaillé de leurs intérêts et de leurs traits de personnalité.

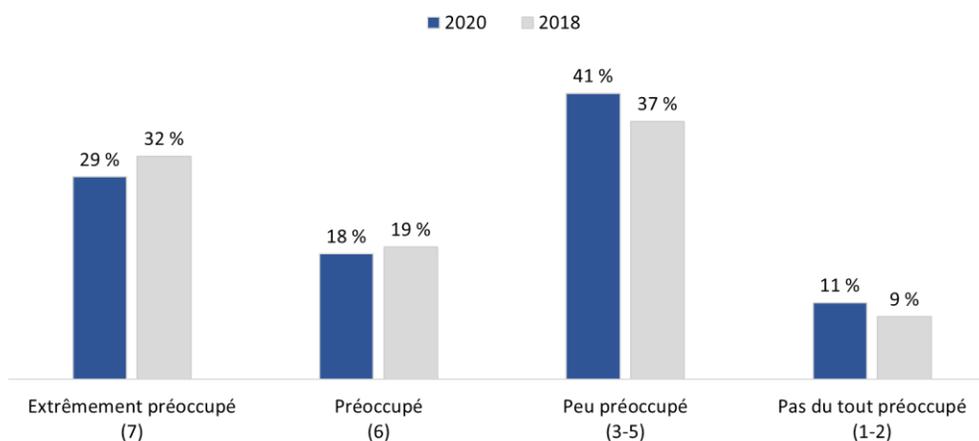
⁴ Une expérience avec échantillons fractionnés a été utilisée pour mesurer le niveau de préoccupation au sujet des plateformes de médias sociaux qui recueillent des renseignements personnels. On a demandé aux répondants du premier échantillon fractionné (n = 734) s'ils étaient préoccupés par le fait que les plateformes de médias sociaux recueillent des renseignements personnels qu'ils ont eux-mêmes affichés en ligne. Aux répondants du second échantillon fractionné (n = 732), on a plutôt demandé s'ils étaient préoccupés par le fait que les plateformes de médias sociaux recueillent des renseignements personnels que *quelqu'un d'autre* a affichés en ligne.

De nombreux Canadiens sont préoccupés par la façon dont les entreprises et les organisations utilisent leurs renseignements personnels en ligne.

Quatre-vingt-huit pour cent (88 %) des Canadiens se disent à tout le moins quelque peu préoccupés par la façon dont les entreprises et les organisations pourraient utiliser les renseignements les concernant disponibles en ligne pour prendre des décisions à leur sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie. Toutefois, la préoccupation est plus susceptible d'être modérée (41 %) que forte (29 %). Par rapport à 2018, l'opinion des Canadiens sur cette question est pratiquement inchangée (88 % des répondants ont fait état d'un certain niveau de préoccupation; de ce nombre 32 % se sont dits extrêmement préoccupés).

Figure 9 : Préoccupations concernant la façon dont les entreprises ou les organisations utiliseront les renseignements personnels en ligne

« Les entreprises ou les organismes qui utilisent les renseignements vous concernant disponibles en ligne pour prendre des décisions à votre sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie. »



Q6b. En ce qui concerne les renseignements disponibles en ligne à votre sujet, veuillez indiquer si vous êtes préoccupé par le fait que les entreprises ou les organisations utilisent les renseignements vous concernant disponibles en ligne pour prendre des décisions à votre sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie? Pour ce faire, utilisez une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'êtes pas du tout préoccupé et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé.

Base de 2020 : n = 1 466; répondants ayant accès à Internet ou à un appareil mobile. Je ne sais pas : 1 %

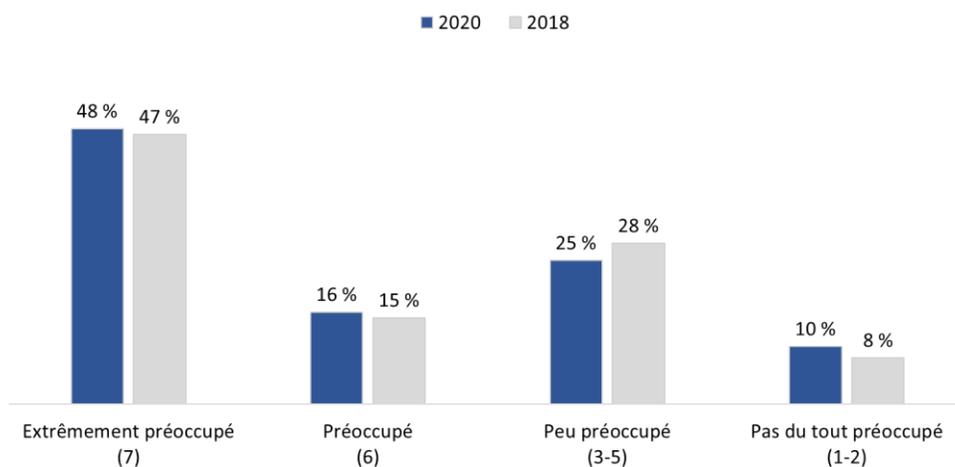
Les préoccupations au sujet des entreprises ou des organisations qui utilisent les renseignements personnels disponibles en ligne pour prendre des décisions au sujet des Canadiens, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie, augmentent généralement avec l'âge.

Les préoccupations à l'égard du vol d'identité sont largement répandues chez les Canadiens.

Environ neuf Canadiens sur dix (89 %) ont exprimé un certain niveau de préoccupation concernant le fait que des gens utilisent les renseignements les concernant disponibles en ligne pour tenter de voler leur identité. De ce nombre, près de la moitié (48 %) se disent extrêmement préoccupés par le vol d'identité. La proportion de Canadiens préoccupés par le vol d'identité n'a pas changé depuis 2018.

Figure 10 : Préoccupations à l'égard du vol d'identité

« Les gens qui utilisent des renseignements vous concernant disponibles en ligne pour tenter de voler votre identité. »



Q6c. En ce qui concerne les renseignements disponibles en ligne à votre sujet, veuillez indiquer si vous êtes préoccupé par le fait que des gens utilisent des renseignements vous concernant disponibles en ligne pour tenter de voler votre identité. Pour ce faire, utilisez une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'êtes pas du tout préoccupé et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé.

Base de 2020 : n = 1 466; répondants ayant accès à Internet ou à un appareil mobile. Je ne sais pas : 1 %

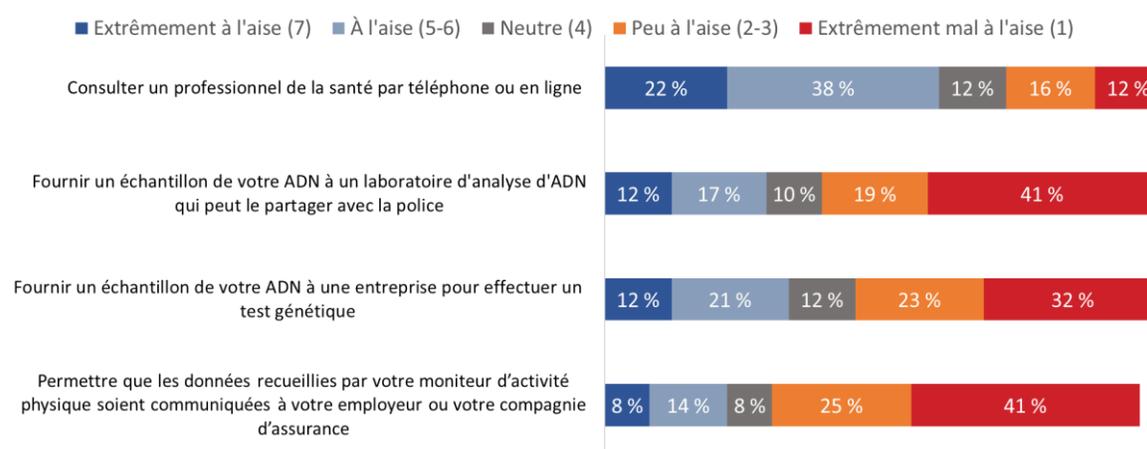
Les répondants âgés de 55 ans ou plus (55 %) sont plus susceptibles de se dire extrêmement préoccupés par le vol d'identité que ceux âgés de 16 à 24 ans (37 %) et de 35 à 54 ans (44 %). De plus, à l'échelle régionale, les répondants du Québec sont plus susceptibles que ceux qui vivent dans d'autres régions du pays d'être extrêmement préoccupés par le fait que des renseignements les concernant disponibles en ligne pourraient être utilisés pour tenter de voler leur identité (57 % contre 40 % en Colombie-Britannique, 44 % au Canada atlantique, 45 % en Ontario et 48 % dans les Prairies).

4. Le corps comme source d'information

De nombreux Canadiens hésitent à communiquer des renseignements personnels sur leur corps.

Six Canadiens sur dix (60 %) se disent à l'aise de communiquer des renseignements personnels sur leur corps lorsqu'ils consultent un professionnel de la santé par téléphone ou en ligne, mais beaucoup moins sont à l'aise de communiquer ces mêmes renseignements dans divers autres scénarios. En fait, la majorité des Canadiens affirment qu'ils seraient mal à l'aise de fournir un échantillon d'ADN à un laboratoire d'analyse d'ADN qui pourrait le partager avec la police (60 %), de fournir un échantillon d'ADN à une entreprise pour effectuer un test génétique (55 %) et de permettre que les données recueillies par leur moniteur d'activité physique soient communiquées à leur employeur ou à leur compagnie d'assurance (66 %).

Figure 11 : Être à l'aise de communiquer des renseignements personnels dans différents scénarios



Q7. Les avancées technologiques facilitent la collecte de renseignements concernant notre corps, par exemple nos empreintes digitales, à des fins médicales ou non. En ce qui a trait à votre vie privée, dans quelle mesure êtes-vous à l'aise de communiquer des renseignements concernant votre corps dans les scénarios suivants?

Base : n = 1 502; Je ne sais pas : 2 % ou moins

À l'exception de consulter un professionnel de la santé, la probabilité d'être mal à l'aise avec tous les scénarios susmentionnés était plus élevée chez les Canadiens âgés de 35 ans ou plus que chez ceux âgés de 16 à 24 ans.

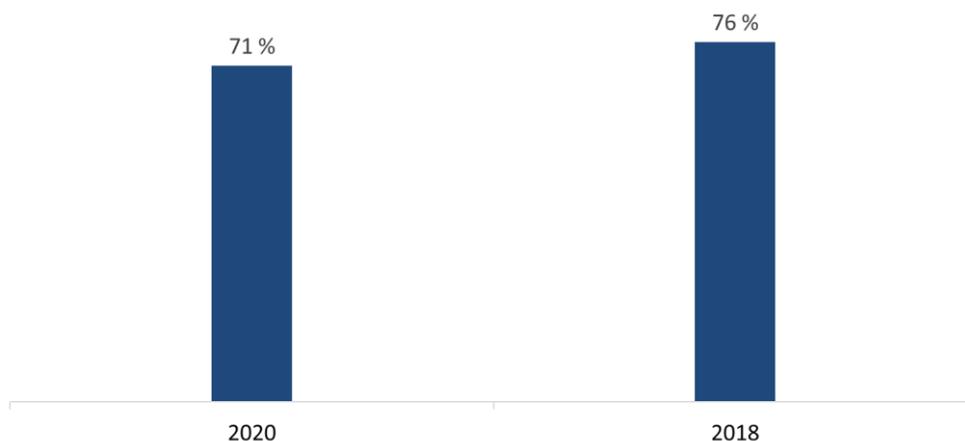
5. L'économie des renseignements personnels

De nombreux Canadiens ont refusé de fournir des renseignements personnels pour des raisons liées à la protection de la vie privée.

Sept Canadiens sur dix (71 %; résultat en baisse par rapport à 76 % en 2018) ont refusé de fournir leurs renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise pour des raisons liées à la protection de la vie privée.

Figure 12 : Mesures prises pour protéger la vie privée

% des répondants qui ont refusé de fournir leurs renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise pour des raisons liées à la protection de la vie privée



Q8d. Vous arrive-t-il de refuser de fournir vos renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise pour des raisons liées à la protection de la vie privée?

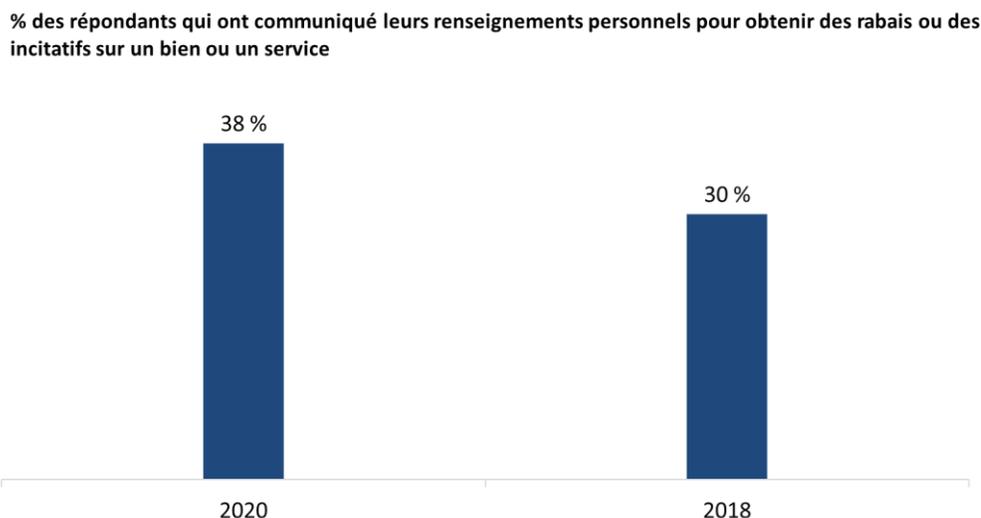
Base de 2020 : n = 1 484; répondants pour qui le scénario s'applique.

Les répondants du Québec (78 %) sont plus susceptibles que ceux des Prairies (67 %) et de la Colombie-Britannique (64 %) de refuser de fournir leurs renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise pour des raisons liées à la protection de la vie privée. Les répondants titulaires d'un diplôme universitaire (76 %) et ceux âgés de 35 à 54 ans (77 %) sont également plus susceptibles de refuser de fournir leurs renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise.

Près de quatre répondants sur dix communiquent leurs renseignements personnels pour obtenir des rabais et des incitatifs.

Près de quatre Canadiens sur dix (38 %) ont communiqué leurs renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service. Il s'agit d'une augmentation de 8 % depuis 2018 (de 30 % en 2018 à 38 % en 2020)⁵.

Figure 13 : Mesures prises pour protéger la vie privée



Q8c. Vous arrive-t-il de communiquer vos renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service? [QUESTION MODIFIÉE EN 2020]

Base de 2020 : n = 1 485; répondants pour qui le scénario s'applique.

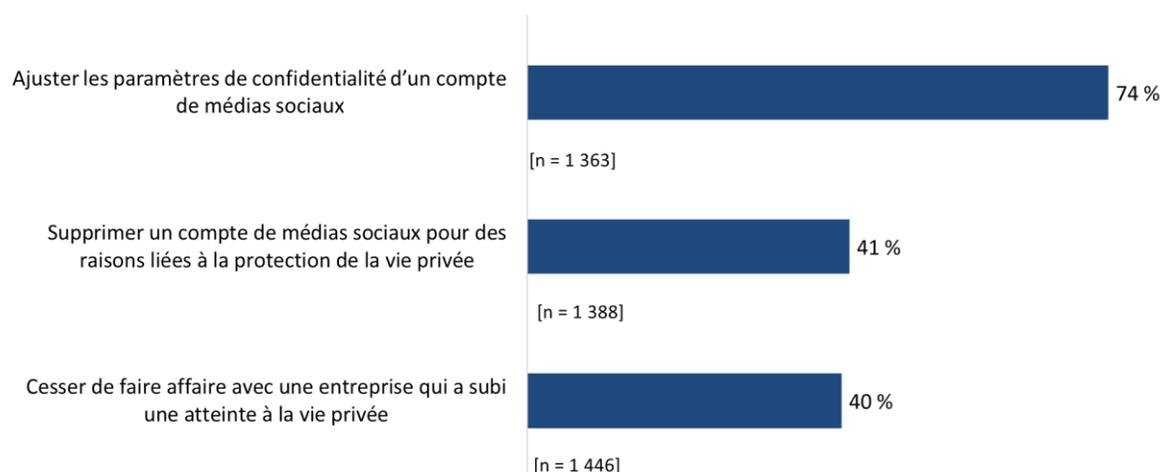
À l'échelle régionale, les répondants de l'Ontario (44 %) et des Prairies (36 %) étaient plus susceptibles que ceux du Québec (29 %) de communiquer des renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs. De plus, la volonté de communiquer des renseignements personnels en échange de rabais ou d'incitatifs était plus faible chez les répondants de 55 ans ou plus (25 % contre 43 % chez les répondants âgés de 35 à 54 ans, 49 % chez ceux de 25 à 34 ans et 49 % chez ceux de 16 à 24 ans) et plus élevée chez les diplômés universitaires (43 % comparativement à 32 % chez les répondants ayant au plus terminé des études secondaires).

⁵ Cette année, le libellé de la question a été modifié ainsi : Avez-vous **communiqué** vos renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service? En 2018, le libellé de la question était le suivant : Vous arrive-t-il d'**échanger** vos renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service? La modification apportée au libellé de la question du sondage pourrait être responsable, du moins en partie, du changement dans les réponses des Canadiens par rapport à 2018.

De nombreux Canadiens ont ajusté les paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux; ils sont moins nombreux à avoir pris d'autres mesures pour protéger leur vie privée.

Les trois quarts (74 %) des répondants ont ajusté les paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux. Par la suite, quatre répondants sur dix ont supprimé un compte de médias sociaux pour des raisons liées à la protection de la vie privée (41 %) ou ont cessé de faire affaire avec une entreprise qui a subi une atteinte à la vie privée (40 %).

Figure 14 : Mesures prises pour protéger la vie privée



Q8a, b, e. Les questions suivantes portent sur les mesures que vous avez peut-être prises en ce qui concerne vos renseignements personnels. Vous arrive-t-il de...?

Base : répondants pour qui le scénario s'applique. Je ne sais pas : 1 % ou moins

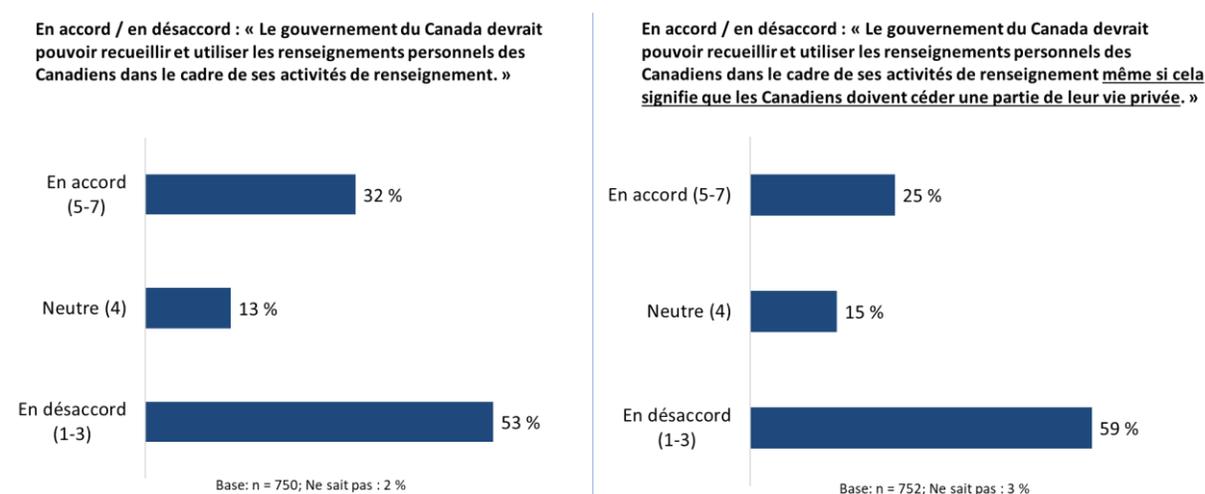
Les répondants du Québec sont plus susceptibles de supprimer un compte de médias sociaux pour des raisons liées à la protection de la vie privée (51 % contre 34 % des répondants des Prairies, 35 % de ceux du Canada atlantique et de la Colombie-Britannique et 41 % de ceux de l'Ontario). De plus, les répondants du Québec (49 %) et ceux de l'Ontario (44 %) sont plus susceptibles que les Canadiens d'ailleurs de dire qu'ils ont cessé de faire affaire avec une entreprise qui a subi une atteinte à la vie privée (contre 28 % des répondants du Canada atlantique et de la Colombie-Britannique et 34 % des répondants des Prairies). La probabilité d'ajuster les paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux était plus faible chez les répondants âgés de 55 ans ou plus (51 % contre 88 % chez ceux âgés de moins de 35 ans et 84 % chez ceux âgés de 35 à 54 ans) et chez ceux ayant au plus terminé des études secondaires (62 % contre 76 % chez les répondants ayant terminé des études collégiales ou universitaires et 79 % chez ceux qui ont obtenu un diplôme universitaire).

6. Transparence et consentement

Les Canadiens sont plus nombreux à contester qu'à soutenir l'idée que le gouvernement du Canada devrait pouvoir recueillir et utiliser leurs renseignements personnels.

Le tiers des Canadiens (32 %) appuient le fait que le gouvernement du Canada devrait pouvoir recueillir et utiliser des renseignements personnels dans le cadre de ses activités de renseignement. Cet appui diminue de 7 % lorsque l'on demande aux répondants si le gouvernement du Canada devrait disposer de tels pouvoirs, *même si cela signifie que les Canadiens doivent céder une partie de leur vie privée*⁶.

Figure 15 : Appuyer le gouvernement du Canada pour la collecte et l'utilisation des renseignements personnels des Canadiens



Q9a. À l'aide d'une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « fortement en désaccord », et « 7 » signifie « fortement en accord », dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants : *Le gouvernement du Canada devrait pouvoir recueillir et utiliser les renseignements personnels des Canadiens dans le cadre de ses activités de renseignement/même si cela signifie que les Canadiens doivent céder une partie de leur vie privée.*

Base : n = 1 502; [ÉCHANTILLONS FRACTIONNÉS]

Les personnes suivantes sont plus susceptibles d'être d'accord avec l'énoncé selon lequel le gouvernement du Canada devrait pouvoir recueillir et utiliser les renseignements personnels des Canadiens dans le cadre de ses activités de renseignement :

- les répondants du Québec (42 %) comparativement à ceux des Prairies (26 %) et de la Colombie-Britannique (26 %);
- les répondants qui ont obtenu un diplôme universitaire (39 %) par rapport à ceux qui ont terminé des études collégiales ou universitaires (28 %).

⁶ Une expérience à échantillon fractionné a été utilisée afin de mesurer l'appui à l'égard du fait que le gouvernement du Canada devrait pouvoir recueillir et utiliser les renseignements personnels des Canadiens. On a demandé aux répondants du premier échantillon (n = 750) si le gouvernement du Canada devrait pouvoir recueillir et utiliser les renseignements personnels des Canadiens dans le cadre de ses activités de renseignement. Quant à eux, les répondants du second échantillon fractionné (n = 752) devaient plutôt dire si le gouvernement du Canada devrait pouvoir recueillir et utiliser les renseignements personnels des Canadiens dans le cadre de ses activités de renseignement, *même si cela signifie que les Canadiens doivent céder une partie de leur vie privée.*

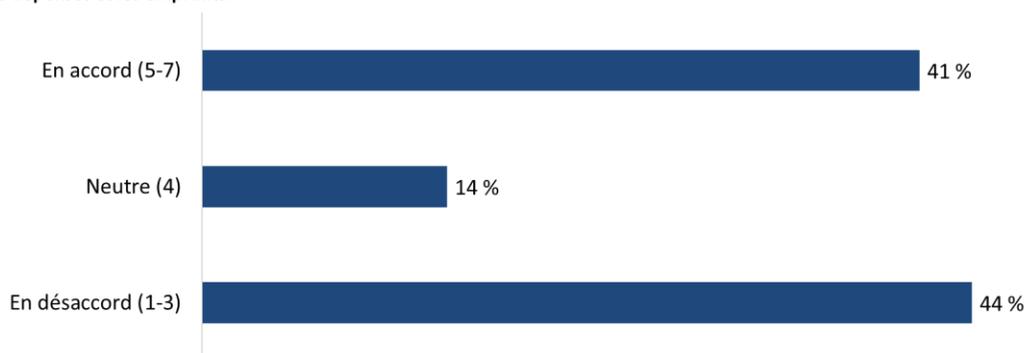
Les diplômés universitaires (30 %) sont plus susceptibles que les Canadiens ayant terminé des études collégiales ou universitaires (20 %) d'être d'accord avec l'énoncé selon lequel le gouvernement du Canada devrait pouvoir recueillir et utiliser les renseignements personnels des Canadiens dans le cadre de ses activités de renseignement, *même si cela signifie que les Canadiens doivent céder une partie de leur vie privée.*

Il n'existe aucun consensus sur la collecte de renseignements personnels pour orienter la prise de décisions concernant l'économie.

Quatre Canadiens sur 10 (41 %) sont à l'aise à l'idée que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels sur les Canadiens auprès des institutions financières canadiennes afin de prendre des décisions concernant l'économie, les impôts, les dépenses et les emprunts. Cependant, les Canadiens ont été un peu plus nombreux (44 %) à déclarer qu'ils ne seraient pas à l'aise avec cette collecte de renseignements personnels.

Figure 16 : Niveau de confort lié à la possibilité que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels sur les Canadiens auprès des institutions financières

En accord / en désaccord : « Je suis à l'aise à l'idée que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels sur les Canadiens auprès des institutions financières canadiennes afin de prendre des décisions concernant l'économie, les impôts, les dépenses et les emprunts. »



Q9b. À l'aide d'une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « fortement en désaccord », et « 7 » signifie « fortement en accord », dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : *Je suis à l'aise à l'idée que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels sur les Canadiens auprès des institutions financières canadiennes afin de prendre des décisions concernant l'économie, les impôts, les dépenses et les emprunts.*

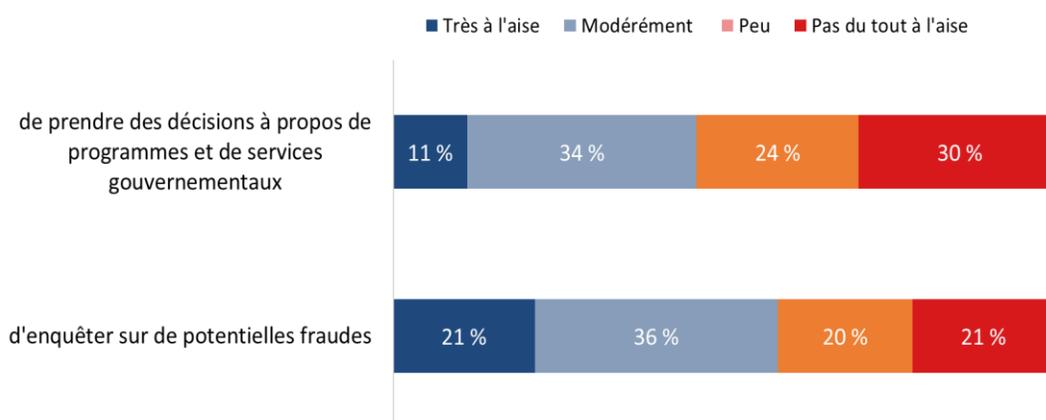
Base : n = 1 502; Je ne sais pas : 1 %

Les répondants titulaires d'un diplôme universitaire (47 %) sont plus susceptibles que ceux ayant terminé des études collégiales ou universitaires (35 %) de dire qu'ils sont à l'aise à l'idée que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels auprès des institutions financières pour orienter des décisions concernant l'économie. Les répondants âgés de 55 ans ou plus (36 %) comparativement à ceux âgés de 35 à 54 ans (42 %) et à ceux âgés de 16 à 24 ans (52 %) sont moins susceptibles d'être en accord avec l'énoncé, tout comme les répondants des Prairies (31 %) comparativement à ceux du Québec (41 %), du Canada atlantique (43 %) et de l'Ontario (47 %).

De nombreux Canadiens sont à l'aise avec la collecte de renseignements personnels à partir de sources en ligne afin d'enquêter sur de potentielles fraudes; ils sont moins nombreux à être à l'aise avec cette collecte afin de prendre des décisions à propos de programmes et de services.

Les Canadiens sont plus nombreux à être à l'aise à ce que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels sur les Canadiens à partir de sources en ligne, telles que des publications dans les médias sociaux, afin d'enquêter sur de potentielles fraudes (57 %) qu'afin de prendre des décisions à propos de l'accès aux programmes et aux services gouvernementaux (45 %). En ce qui concerne la prise de décisions à propos de programmes et de services gouvernementaux, un plus grand nombre de Canadiens, soit 54 %, ne sont pas à l'aise (par opposition à à l'aise) à ce que le gouvernement du Canada recueille leurs renseignements personnels à partir de sources en ligne à cette fin.

Figure 17 : Niveau de confort lié à la possibilité que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels sur les Canadiens à partir de sources en ligne afin...



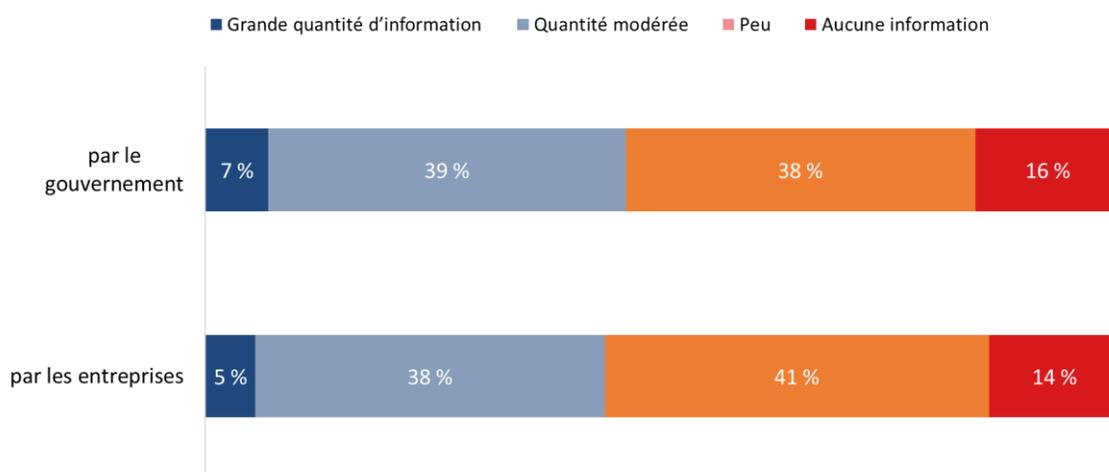
Q10. Seriez-vous à l'aise à ce que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels sur les Canadiens à partir de sources en ligne, telles que les médias sociaux, afin de prendre des décisions à propos de programmes et de services gouvernementaux/afin d'enquêter sur de potentielles fraudes, comme l'évasion fiscale?
 Base : n = 1 502; Je ne sais pas : 1 %

Près de la moitié des répondants en Ontario (48 %) sont à l'aise à ce que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels afin de prendre des décisions à propos de programmes et de services gouvernementaux (comparativement à 37 % des répondants du Canada atlantique et à 39 % de ceux de la Colombie-Britannique). De plus, les répondants âgés de 16 à 24 ans (62 %) sont plus susceptibles d'être à l'aise avec cette collecte de renseignements personnels (comparativement à 44 % des répondants âgés de 25 à 34 ans, à 46 % de ceux âgés de 35 à 54 ans et à 38 % de ceux âgés de 55 ans ou plus). En ce qui concerne l'utilisation de ces renseignements afin d'enquêter sur de potentielles fraudes, les répondants de l'Ontario (62 % comparativement à 51 % de ceux des Prairies) et les répondants âgés de 16 à 24 ans (67 % comparativement à 53 % de ceux âgés de 55 ans ou plus) sont plus susceptibles d'avoir dit qu'ils étaient à l'aise avec cette utilisation.

Les Canadiens sont plus susceptibles de se sentir mal informés sur la façon dont les entreprises et le gouvernement utilisent leurs renseignements personnels.

Alors que 43 % des répondants estiment se sentir informés sur la façon dont *les entreprises* utilisent leurs renseignements personnels, un peu plus de la moitié (55 %) ont déclaré qu'ils avaient peu ou aucune information à ce sujet. De même, 46 % des répondants estiment se sentir informés sur la façon dont *le gouvernement* utilise leurs renseignements personnels et 54 % estiment qu'ils ne sont pas bien informés à cet égard.

Figure 18 : Mesure dans laquelle les Canadiens estiment se sentir informés sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés...



Q11. Quelle quantité d'information estimez-vous avoir sur la façon dont [les entreprises/le gouvernement] utilise[nt] vos renseignements personnels?

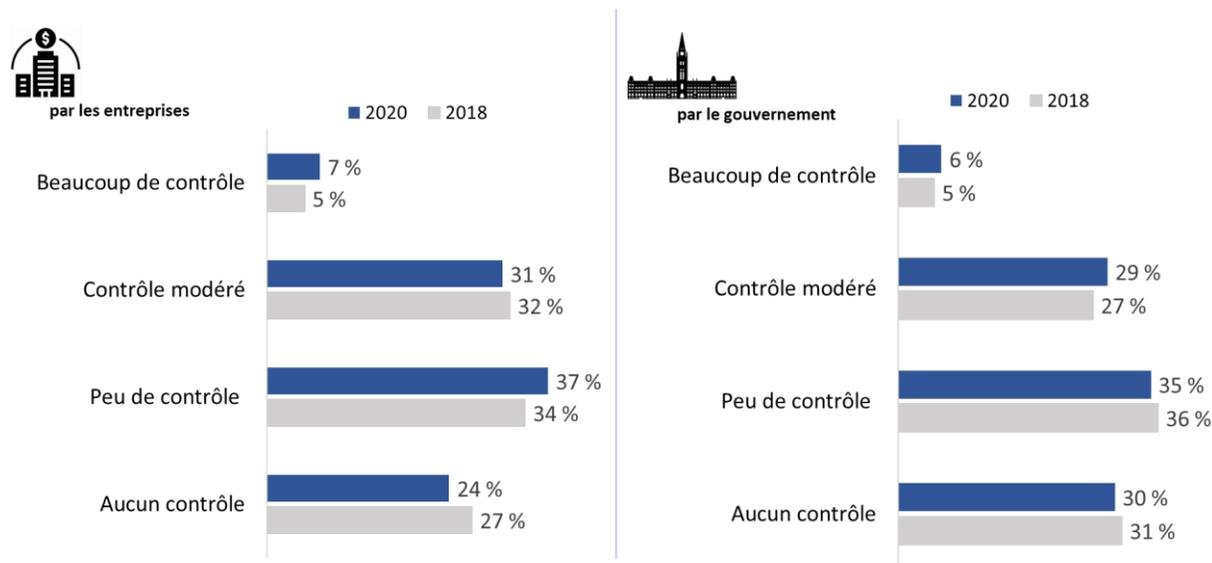
Base : n = 1 502; Je ne sais pas : 1 %

Les répondants de la Colombie-Britannique (32 %) sont les moins susceptibles de penser qu'ils disposent d'une quantité modérée ou d'une grande quantité d'information sur la façon dont les entreprises utilisent leurs renseignements personnels (comparativement à 43 % des répondants du Canada atlantique, à 47 % de ceux du Québec, à 44 % de ceux de l'Ontario et à 45 % de ceux des Prairies). En revanche, les répondants du Québec (55 %) sont plus susceptibles de déclarer qu'ils sont informés sur la façon dont le gouvernement utilise leurs renseignements personnels (comparativement à 41 % des répondants des Prairies et de la Colombie-Britannique, à 43 % de ceux de l'Ontario et 45 % de ceux du Canada atlantique).

La majorité des Canadiens estiment avoir peu de contrôle sur la façon dont leurs renseignements sont utilisés par le gouvernement ou les entreprises.

La majorité des répondants estiment avoir peu de contrôle ou n'en avoir aucun sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par les entreprises (61 %) ou le gouvernement (65 %). Cette année, les opinions sont cohérentes avec celles exprimées en 2018.

Figure 19 : Niveau de contrôle sur la façon dont les renseignements personnels sont utilisés...



Q12. Dans quelle mesure estimez-vous avoir le contrôle sur la façon dont vos renseignements personnels sont utilisés par les entreprises?/par le gouvernement?

Base : 2020 n = 1 502; Je ne sais pas : 1 %

Les groupes suivants sont plus susceptibles d'avoir déclaré qu'ils ont beaucoup de contrôle ou un contrôle modéré sur la façon dont leurs renseignements sont utilisés par les entreprises :

- les répondants des Prairies (43 %), du Canada atlantique (41 %) et de l'Ontario (40 %) comparativement à ceux de la Colombie-Britannique (26 %);
- Les répondants âgés de 16 à 24 ans (53 %) comparativement à ceux âgés de 35 à 54 ans (36 %) et à ceux âgés de 55 ans ou plus (33 %);
- les répondants ayant au plus terminé des études secondaires (47 %), des études collégiales ou universitaires (38 %) comparativement aux diplômés universitaires (31 %).

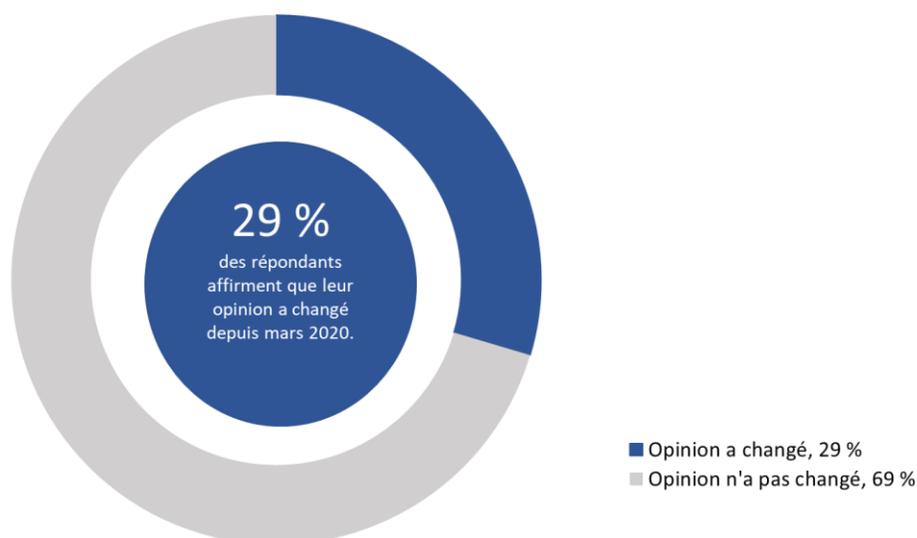
Les femmes (38 %) sont plus nombreuses que les hommes (32 %) à estimer qu'elles ont beaucoup de contrôle ou un contrôle modéré sur la façon dont leurs renseignements sont utilisés par le gouvernement.

7. COVID-19

La COVID-19 n'a eu aucune incidence sur l'opinion de la plupart des Canadiens sur la vie privée et la protection des renseignements personnels.

Environ sept répondants sur dix (69 %) ont déclaré que leur opinion sur la vie privée et la protection de leurs renseignements personnels n'avait pas changé depuis le début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020. En revanche, un répondant sur trois (29 %) a affirmé que son opinion avait changé depuis mars 2020.

Figure 20 : Incidence de la COVID-19 quant à l'opinion sur la vie privée



Q13. Votre opinion sur la vie privée et la protection des renseignements personnels a-t-elle changé depuis le début de la pandémie de COVID-19 en mars?

Base : n = 1 502; Je ne sais pas : 1 %

Comparativement aux répondants du Canada atlantique (25 %) et de la Colombie-Britannique (25 %), ceux du Québec (34 %) sont plus susceptibles de déclarer que leur opinion sur la protection de leurs renseignements personnels a changé depuis le début de la pandémie de COVID-19.

De nombreux Canadiens se sont dits plus préoccupés par la protection de leur vie privée.

Parmi les répondants qui ont déclaré que leur opinion sur la protection de leurs renseignements personnels avait changé depuis la pandémie de COVID-19 (n = 408), près de la moitié (48 %) se sont dits plus préoccupés par la protection des renseignements personnels à présent. Par la suite, 39 % des répondants ont déclaré être plus vigilants quant à la communication de renseignements personnels. Un répondant sur dix est moins confiant envers le gouvernement (11 %) et les entreprises (7 %) quand il est question de la protection de la vie privée et des renseignements personnels. La figure 21 présente toutes les réponses.

Sondage auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée de 2020

Figure 21 : Manière dont l'opinion sur la vie privée a changé depuis le début de la pandémie



Q14. Comment a-t-elle changé? [Plusieurs réponses acceptées]

Base : n = 408; répondants qui ont déclaré que leur opinion sur la vie privée et la protection des renseignements personnels avait changé. Je ne sais pas : 4 %/Refusé : 1 %

Les répondants du Canada atlantique (59 %) et de l'Ontario (55 %) se sont dits plus préoccupés par la protection des renseignements personnels maintenant qu'ils ne l'étaient avant la pandémie de COVID-19. En revanche, ceux du Québec (49 %) et des Prairies (50 %) se sont plutôt dits plus vigilants lorsqu'ils communiquent des renseignements personnels.

Annexe

1. Caractéristiques techniques

Les caractéristiques techniques du sondage sont présentées ci-après.

- Un sondage téléphonique par composition aléatoire d'une durée de 14 minutes a été réalisé entre le 21 novembre et le 20 décembre 2020 auprès de 1 502 résidents canadiens de 16 ans ou plus.
- En qualité de sous-traitant de Phoenix SPI, la société Elemental Data Collection Inc. (EDCI) s'est chargée de la collecte des données.
- Le questionnaire de sondage a fait l'objet d'un prétest avant que le sondage ne soit mené sur le terrain afin de s'assurer qu'il permet bel et bien de mesurer ce que l'on souhaite mesurer et que les répondants comprennent les questions.
- Une base d'échantillonnage double avec chevauchement (téléphones fixes et cellulaires) a été utilisée pour réduire le plus possible les erreurs de couverture. Le même processus de sélection aléatoire a été utilisé pour l'échantillon des utilisateurs d'un téléphone fixe et des utilisateurs de téléphone cellulaire, ce qui garantit l'intégrité de l'échantillon aléatoire.
- La société Phoenix SPI a constitué pour chaque région une base d'échantillonnage non proportionnelle à la population afin d'améliorer l'exactitude des résultats régionaux. La répartition des sondages réalisés est la suivante :

Strate	Entrevues menées
Atlantique	201
Québec	351
Ontario	400
Prairies*	350
Colombie-Britannique**	200
Total	1 502

*Comprend le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.

**Comprend le Yukon.

- Pour un échantillon de cette taille, les résultats globaux peuvent être considérés comme exacts dans une marge de $\pm 2,5\%$, 19 fois sur 20 (la marge d'erreur a été rajustée de façon à tenir compte de l'échantillonnage non proportionnel sur le plan géographique).
- Le tableau ci-après donne des renseignements sur la répartition finale des appels pour la réalisation du sondage ainsi que les taux de réponse connexes.

	Total	Téléphones fixes	Téléphones cellulaires
Nombre total de tentatives d'appels	89 951	48 364	41 587
Hors du champ de sondage – Réponse non valide	62 872	30 576	32 296
Appels infructueux (U)	15 072	9 785	5 287
Pas de réponse ou de répondeur téléphonique	15 072	9 785	5 287
Dans le champ du sondage – Non-réponse (IS)	10 397	6 921	3 476

	Total	Téléphones fixes	Téléphones cellulaires
Barrière linguistique	402	255	147
Incapacité de répondre au questionnaire (maladie ou décès)	159	135	24
Rappel (répondant non disponible)	1 185	453	732
Refus	8 287	5 866	2 421
Interruption	364	212	152
Répondants potentiels – Unités répondantes (R)	1 610	1 082	528
Entrevues effectuées	1 502	1 015	487
Quota atteint	44	42	2
Non admissible – travail	48	25	23
Non admissible – âge	16	0	16

- Le taux de réponse global est de 10 % (10 % dans l'échantillon d'utilisateurs de téléphone fixe et 9 % dans l'échantillon d'utilisateurs de téléphone cellulaire). La formule utilisée pour calculer le taux de réponse est la suivante : $[R=R/(U+IS+R)]$. Pour calculer ce taux, on divise donc le nombre d'unités répondantes [R] par la somme du nombre d'appels infructueux [U] plus celui du nombre de cas de non-réponse de ménages et de personnes dans le champ du sondage [IS] et du nombre d'unités répondantes [R].
- Les données du sondage ont été pondérées en fonction de la région, de l'âge et du genre à partir des données sur la population provenant du Recensement de 2016 de Statistique Canada. Les pondérations redressent l'échantillonnage régional non proportionnel. On a attribué une pondération neutre à tout répondant qui refusait de donner son âge, afin de ne pas fausser les proportions. Les proportions pondérées et non pondérées pour les variables utilisées dans le calcul des pondérations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Non pondérée	Pondérée
Base	n = 1 502	n = 1 502
Région		
Canada atlantique	201	101
Québec	351	351
Ontario	400	574
Prairies*	350	271
Colombie-Britannique**	200	204
Âge		
De 16 à 24 ans	72	198
De 25 à 34 ans	115	236
De 35 à 54 ans	388	486
55 ans ou plus	898	552
Genre		

Sondage auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée de 2020

Homme	705	722
Femme	780	763
Autres genres	5	5

*Comprend le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.

**Comprend le Yukon.

- Une analyse de la non-réponse a été effectuée pour évaluer le risque de biais de non-réponse. La non-réponse à un sondage peut fausser les résultats lorsqu'il existe des différences systématiques entre les répondants et les non-répondants. L'échantillon du sondage diffère de manière plus importante de la population en général sur le plan de l'âge (comme c'est souvent le cas avec les sondages téléphoniques menés auprès de la population en général). Les répondants âgés de moins de 35 ans étaient sous-représentés dans l'échantillon du sondage alors que ceux âgés de 35 ans ou plus étaient surreprésentés. Pour estimer l'importance du biais introduit dans les résultats du sondage, on a comparé les résultats non pondérés et pondérés selon l'âge pour la question Q1 : connaissance des droits en matière de vie privée. Selon l'analyse, le biais inhérent à l'âge n'a eu pratiquement aucune incidence sur les estimations fournies par le sondage en ce qui concerne la connaissance des droits en matière de vie privée.

2. Questionnaire de sondage

Introduction

Bonjour (pause), le gouvernement du Canada mène un sondage en vue d'explorer des questions d'intérêt pour les Canadiens. Préférez-vous que je continue en français ou en anglais? Would you prefer that I continue in English or French?

Je m'appelle [nom de l'intervieweur]. Je vous téléphone au nom de Phoenix SPI, l'entreprise embauchée pour effectuer le sondage. Le sondage vous prendra moins de 15 minutes et la participation est volontaire et confidentielle. Vos réponses demeureront anonymes. Les informations que vous fournissez seront traitées conformément aux exigences des lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels. Est-ce que je peux continuer?

[UNIQUEMENT POUR LES RÉPONDANTS DE L'ÉCHANTILLON DES UTILISATEURS DE TÉLÉPHONE AVEC LIGNE FIXE]

- A. Nous choisissons les numéros de téléphone au hasard, puis nous choisissons une personne de chaque ménage pour le sondage. Pour ce faire, nous aimerions parler à une personne de votre ménage qui a 16 ans ou plus et qui a le plus récemment célébré son anniversaire. Est-ce que cela s'applique à vous?

Oui PASSEZ À LA QUESTION E.
Non DEMANDEZ À PARLER AVEC UNE PERSONNE ADMISSIBLE/RÉPÉTEZ

L'INTRODUCTION.

[UNIQUEMENT POUR LES RÉPONDANTS DE L'ÉCHANTILLON DES UTILISATEURS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE]

- B. Avez-vous 16 ans ou plus?

Oui CONTINUEZ
Non REMERCIEZ LA PERSONNE ET METTEZ FIN À L'APPEL

- C. Vous trouvez-vous à un endroit où vous pouvez parler au téléphone en toute sécurité pour répondre à mes questions?

Oui PASSEZ À LA QUESTION E.
Non PASSEZ À LA QUESTION D

- D. Nous aimerions mener cette entrevue avec vous lorsque le moment choisi sera sécuritaire et le plus pratique pour vous. Quel serait le meilleur moment pour vous rappeler?

FIXEZ UN RENDEZ-VOUS POUR UN RAPPEL DANS LA MESURE DU POSSIBLE
(HEURE/JOUR) : _____

[TOUT LE MONDE]

E. Travaillez-vous dans l'un des secteurs suivants? [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]

Publicité, études de marché ou relations publiques
Médias (p. ex., télévision, radio, journaux)

REMERCIEZ LA PERSONNE ET METTEZ FIN À L'APPEL SI L'UN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS EST AFFIRMATIF

MESSAGE DE REMERCIEMENT POUR METTRE FIN À L'APPEL : « Merci d'avoir accepté de participer à ce sondage, mais vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité de l'étude. »

F. Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?

Terre-Neuve-et-Labrador
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba
Saskatchewan
Alberta
Colombie-Britannique
Yukon
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut

NOTES À L'INTENTION DU PROGRAMMEUR :

- Acceptez « Ne sais pas » et « Refus de répondre » pour toutes les questions si on y répond de manière volontaire.
- Consignez « Ne sais pas » et « Refus de répondre » séparément pour toutes les questions.
- Ne lisez pas les titres des sections aux répondants.
- Révélez le nom de l'organisme qui a commandé le sondage – le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – à la fin de l'entrevue.
- Pour les questions relatives à la légitimité du sondage, invitez le répondant à consulter le Service de vérification des sondages du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien. Numéro de projet : 20201009-PH791.

Connaissances, préoccupations et perceptions générales

Bon nombre des questions du sondage se rapportent à la protection de la vie privée et des renseignements personnels. On entend par « renseignements personnels » des détails comme votre nom, âge, adresse, revenu et adresse de courriel, de même que vos habitudes d'achat et vos activités en ligne.

1. Comment évalueriez-vous votre connaissance de vos droits en matière de vie privée? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « très mauvaise » et 7, « très bonne ». **[SUIVI]**
2. Avec la même échelle de 1 à 7, comment évalueriez-vous vos connaissances sur la façon de protéger vos droits à la vie privée? **[SUIVI]**
3. En général, la protection de votre vie privée vous préoccupe-t-elle? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « pas du tout » et « 7 », « énormément ». **[SUIVI - MODIFIÉ]**
4. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants, en utilisant une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « complètement en désaccord » et « 7 », « complètement d'accord ». **[SUIVI]**

[LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]

- a. En général, j'estime que les entreprises respectent mon droit à la vie privée.
 - b. En général, j'ai l'impression que le gouvernement fédéral respecte mon droit à la vie privée.
 - c. Je suis convaincu d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de ma vie privée.
5. Dans quelle mesure faites-vous confiance aux organisations suivantes quant à la protection des renseignements personnels que vous leur communiquez? Avez-vous très confiance, assez confiance, peu confiance ou pas du tout confiance dans les...[LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]? **[NOUVEAU]**
 - a. Banques
 - b. Fournisseurs de services de télécommunications et d'accès Internet
 - c. Détaillants en ligne
 - d. Entreprises de médias sociaux
 - e. Grandes entreprises de technologie comme Microsoft, Apple et Google

Protection des renseignements personnels en ligne et sur appareils mobiles

Les questions suivantes portent sur les questions liées à la protection de la vie privée en ligne et avec des appareils mobiles.

[SI UN RÉPONDANT INDIQUE NE PAS UTILISER INTERNET OU NE PAS POSSÉDER D'APPAREIL MOBILE, SAISISSEZ LA RÉPONSE ET PASSEZ À LA QUESTION 7.]

6. En ce qui concerne les renseignements disponibles en ligne à votre sujet, veuillez indiquer si les éléments suivants vous préoccupent. Pour ce faire, utilisez une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'êtes pas du tout préoccupé et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé. Le fait que...? **[SUIVI – 6A – MODIFIÉ]**

[LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]

- a. Les plateformes de médias sociaux qui recueillent des renseignements personnels [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : que vous avez/que quelqu'un d'autre a] affiché en ligne pour créer un profil détaillé de vos intérêts et de vos traits de personnalité à des fins de marketing.
- b. Les entreprises ou les organisations qui utilisent les renseignements vous concernant disponibles en ligne pour prendre des décisions à votre sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie.
- c. Les gens qui utilisent des renseignements vous concernant disponibles en ligne pour tenter de voler votre identité.

Le corps comme source d'information

7. Les avancées technologiques facilitent la collecte de renseignements concernant notre corps, par exemple nos empreintes digitales, à des fins médicales ou non. En ce qui a trait à votre vie privée, dans quelle mesure êtes-vous à l'aise de communiquer des renseignements concernant votre corps dans les scénarios suivants? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « extrêmement mal à l'aise » et « 7 », « extrêmement à l'aise ». [NOUVEAU]

[LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]

- a. Fournir un échantillon de votre ADN à une entreprise pour effectuer un test génétique qui déterminera si vous êtes susceptible d'être atteint de problèmes de santé à l'avenir.
- b. Permettre que les données recueillies par votre moniteur d'activité physique soient communiquées à votre employeur ou votre compagnie d'assurance.
- c. Fournir un échantillon de votre ADN à un laboratoire d'analyse d'ADN si ce laboratoire peut partager vos données génétiques avec la police et des organismes d'application de la loi.
- d. Consulter un professionnel de la santé par téléphone ou en ligne à propos de préoccupations en matière de santé plutôt que lors d'un rendez-vous en personne.

L'économie des renseignements personnels

8. Les questions suivantes portent sur les mesures que vous avez peut-être prises en ce qui concerne vos renseignements personnels. Vous arrive-t-il de...? PRÉSENTER LES ÉLÉMENTS EN ROTATION; INSCRIVEZ LES RÉPONSES OUI OU NON; ACCEPTEZ « NE S'APPLIQUE PAS » SI ON Y RÉPOND DE MANIÈRE VOLONTAIRE. [SUIVI 7C ET D SEULEMENT - C MODIFIÉ]
- a. ajuster les paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux?
- b. supprimer un compte de médias sociaux pour des raisons liées à la protection de la vie privée?
- c. communiquer vos renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service?
- d. refuser de fournir vos renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise pour des raisons liées à la protection de la vie privée?
- e. cesser de faire affaire avec une entreprise qui a subi une atteinte à la vie privée?

Transparence et consentement

9. À l'aide d'une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « fortement en désaccord », et « 7 » signifie « fortement en accord », dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants : [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION] **[NOUVEAU]**
- Le gouvernement du Canada devrait pouvoir recueillir et utiliser les renseignements personnels des Canadiens dans le cadre de ses activités de renseignement/[ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : LIRE LA SUITE À 50 %] même si cela signifie que les Canadiens doivent céder une partie de leur vie privée.
 - Je suis à l'aise à l'idée que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels sur les Canadiens auprès des institutions financières canadiennes afin de prendre des décisions concernant l'économie, les impôts, les dépenses et les emprunts.
10. Seriez-vous à l'aise à ce que le gouvernement du Canada recueille des renseignements personnels sur les Canadiens à partir de sources en ligne, telles que les médias sociaux, [INSÉREZ A OU B EN ROTATION]? SI « À L'AISE », DEMANDEZ : seriez-vous moyennement à l'aise ou très à l'aise/SI « PAS À L'AISE », DEMANDEZ : seriez-vous pas très à l'aise ou pas du tout à l'aise? Et qu'en est-il INSÉREZ A OU B EN ROTATION? **[NOUVEAU]**
- de prendre des décisions à propos de programmes et de services gouvernementaux
 - d'enquêter sur de potentielles fraudes, comme l'évasion fiscale
11. Quelle quantité d'information estimez-vous avoir sur la façon dont [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION] utilise[nt] vos renseignements personnels? Diriez-vous avoir une grande quantité d'information, une quantité modérée, peu ou aucune information? **[NOUVEAU]**
- les entreprises avec lesquelles vous faites affaire
 - le gouvernement
12. Dans quelle mesure estimez-vous avoir le contrôle sur la façon dont vos renseignements personnels sont utilisés [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]? Diriez-vous avoir beaucoup de contrôle, un contrôle modéré, peu de contrôle ou aucun contrôle? **[SUIVI]**
- par les entreprises avec lesquelles vous faites affaire?
 - par le gouvernement?

COVID-19 **[NOUVEAU]**

La pandémie fait en sorte que plus d'activités quotidiennes ont lieu en ligne, comme le travail, l'école, le magasinage et les rendez-vous médicaux. J'aimerais aborder les enjeux de vie privée en situation de pandémie.

13. Votre opinion sur la vie privée et la protection des renseignements personnels a-t-elle changé depuis le début de la pandémie de COVID-19 en mars?

Oui
Non

SI Q13=OUI. SINON, PASSEZ À LA Q15 :

14. Comment a-t-elle changé? [NE PAS LIRE LA LISTE; ACCEPTEZ PLUSIEURS RÉPONSES, MAIS NE PUSSEZ PAS]

- a. Plus préoccupé par la protection des renseignements personnels
- b. Moins préoccupé par la protection des renseignements personnels
- c. Compte davantage sur le gouvernement pour protéger mes renseignements personnels
- d. Compte moins sur le gouvernement pour protéger mes renseignements personnels
- e. Compte davantage sur les entreprises pour protéger mes renseignements personnels
- f. Compte moins sur les entreprises pour protéger mes renseignements personnels
- g. Moins confiant envers le gouvernement quand il est question de la protection de la vie privée et des renseignements personnels
- h. Moins confiant envers les entreprises quand il est question de la protection de la vie privée et des renseignements personnels
- i. Autres : (précisez)

Données démographiques

Les dernières questions serviront uniquement à des fins de classification. Vos réponses demeureront confidentielles et anonymes.

15. Quelle est votre année de naissance?

Inscrivez l'année : _____

[Si le répondant préfère ne pas préciser son année de naissance, demandez :]

16. Accepteriez-vous de me dire à quelle catégorie d'âge vous appartenez? [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]

- 18 à 24 ans
- 25 à 34 ans
- 35 à 44 ans
- 45 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans ou plus?
- [NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre

17. Quel est votre genre? [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]

Femme
Homme

Autre, veuillez préciser :
[NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre

18. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison? (LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE; ACCEPTEZ PLUSIEURS RÉPONSES.)

Français
Anglais
Autre
[NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre

19. Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez atteint? [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]

Moins qu'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire
Certificat ou autre diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
Baccalauréat
Diplôme universitaire supérieur au baccalauréat
[NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre

Le sondage est terminé. Je vous remercie de vos commentaires judicieux. Votre participation est très appréciée. Je vous signale que ce sondage a été mené au nom du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Inscrivez selon les observations :

- Langue de l'entrevue